



**Direction du développement
et du secrétariat général**

Liste publiée sur le site Internet
de l'établissement conformément
aux articles L. 2121-25 et L. 2131-1
du code général des collectivités
territoriales

BUREAU SYNDICAL
Séance du mercredi 15 novembre 2023

Liste des délibérations examinées

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Comité syndical, Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

- Approbation du Procès-verbal du Bureau syndical du 8 mars 2023
Approuvé
- **Délibération n° 2023-35/BS** : Rectification de limites sur la commune de Corancy
Approuvée
- **Délibération n° 2023-36/BS** : Rectification de limites sur la commune de Chaumard
Approuvée
- **Délibération n° 2023-37/BS** : Rectification de limites sur la commune de Saint-Dizier
Approuvée
- **Délibération n° 2023-38/BS** : Convention entre SGL et la Communauté de communes Bassée-Montois dans le cadre de la cellule d'accompagnement.
Approuvée

Fait à Paris, le 15 novembre 2023
Le Président,

Patrick OLLIER
Ancien ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris